

VOYAGE D'ETUDE EN ITALIE SUR LE THEME DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Organisé par le Master 2 « Aménagement et Développement Rural »
Promotion 2009 - 2010

ETUDES THEMATIQUES A PARTIR DU CAS DE LA REGION VISITEE : ETUDE DES

INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DES ACTIVITES RURALES :

- . LE SOUTIEN A L'AGRICULTURE
- . LA VALORISATION PATRIMONIALE DE PAYSAGES ET DE SITES MINIERS
- . LA VALORISATION ET LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ZONES FRAGILES ET DE MONTAGNE

Article journalistique	p. 2
Fiche de synthèse	p. 5
Annexes illustratives	p. 6
Un berger dans mon école	p. 7
Le site minier de Saint Marcel	p. 9
Le Parc National du Grand Paradis et ses missions de protection	p. 11

Réalisation :

- . BEGUIN Chloé
- . BILLON Solen
- . BROUTIN Mathias
- . METHERY Fabien
- . PANIER Clément
- . RAGEOT Lucie

Le Val d'Aoste, Terre d'initiatives locales

La petite région autonome du Val d'Aoste, au Nord de l'Italie, est connue pour ses alpages, ses traditions ancestrales et sa gastronomie. Ce que nous connaissons moins de ce territoire grand comme un département français est l'esprit d'initiatives qui y règne.

Traditionnellement, l'économie du Val d'Aoste repose sur deux activités principales : l'agriculture et le tourisme. Mais aujourd'hui, la part de l'agriculture valdotaine tend à diminuer dans l'économie de la région. Le nombre d'exploitations a fortement diminué depuis 15 ans (- 28 % entre 1990 et 2000). L'agriculture valdotaine n'emploie plus que 4 000 personnes à temps plein. Un grand nombre de valdotains y travaille toutefois à mi-temps. La dimension des exploitations y est plus faible par rapport à la moyenne nationale. Les revenus agricoles s'élèvent à 14 000 euros par emploi agricole.

L'herbe occupe une place importante dans les surfaces agricoles et l'élevage joue un rôle majeur dans l'agriculture de cette région. Les principales productions agricoles issues de l'élevage sont le fromage, notamment la Fontine, le jambon et le lard. Les fruits et le vin représentent une part non négligeable dans l'agriculture locale et ce malgré l'altitude élevée car la vallée bénéficie d'un climat chaud et sec. La région couvre 23 catégories de vins dont le Donnas et l'Enfer d'Arvier en rouge, Morgex et La Salle en blancs pour ne citer qu'eux.

Il s'agit d'une agriculture de qualité et une grande partie de la production agricole est valorisée sous différents sigles officiels de qualités. L'agriculture joue également un rôle important dans l'entretien et la qualité des paysages.

Dans la région, le second pilier de la PAC représente une contribution majeure pour accompagner l'agriculture. En termes financiers, les crédits du développement rural représentent en effet 72% des soutiens publics à l'agriculture valdotaine et représentent une part importante dans le revenu des exploitations. Le second pilier se concentre sur des aides à l'investissement des exploitations et aux infrastructures agricoles et rurales. L'agriculture valdotaine s'appuie également fortement sur des crédits régionaux. La Région Autonome du Val d'Aoste intervient fortement en faveur de son agriculture. L'intervention régionale s'élevait en 2003 à 71 M€ dans le Val d'Aoste. Les exploitations valdotaines sont donc fortement dépendantes des aides directes, le montant de celles-ci s'élevait, en 2003, à 13 400 euros pour les exploitations valdotaines.

Riche de sa culture et forte de son autonomie, la Vallée d'Aoste continue de perpétuer ses traditions. La tradition des batailles de Reines se perpétuent dans la région. Beaucoup



de familles vivent de l'élevage du bétail ou élèvent quelques bêtes par passion. L'ambition de chaque éleveur est d'avoir une bovine particulièrement douée pour être admise au combat des Reines, manifestation qui a grand retentissement en Vallée d'Aoste.

Si certaines traditions se perpétuent, d'autres se perdent. Face à ce constat, de nombreuses initiatives ont vu le jour pour faire ou refaire découvrir la place de l'agriculture dans la société. Le Bureau Régional de l'Ethnologie et de la Linguistique tend à recueillir et diffuser l'histoire valdotaine par des initiatives multiples : valorisation de sentiers, colloques, éditions d'ouvrages, *etc.* Le BREL n'est pas la seule structure à valoriser le territoire et l'agriculture. A titre d'exemple, on peut citer les opérations « un berger dans mon école » ou les journées d'« Accueil dans les Alpes » menées par l'Association Régionale des Eleveurs Valdôtains.



La plupart de ces initiatives ont pu être mises en place grâce à des programmes de coopération tels qu'Interreg III-A 2000-2006 et 2007-2013 ALCOTRA. Ces programmes signent l'application des politiques européennes pour le développement rural entre deux pays de l'Union Européenne, la France et l'Italie, et la Suisse. Ces programmes ont des objectifs globaux qui se déclinent en plusieurs axes et mesures, qui, elles-mêmes, prennent vie grâce à des projets portés par différents acteurs et structures, à différentes échelles.

Afin « d'encourager l'intégration socio-économique de la zone transfrontalière », « de développer des

stratégies communes pour préserver et gérer la biodiversité, les ressources naturelles et les paysages de la zone transfrontalière » et « d'encourager l'attractivité de la zone en améliorant les services et en renforçant l'identité des communautés transfrontalières », des initiatives locales en faveur des activités rurales se mettent en place. Ces initiatives s'intègrent dans des mesures particulières comme celle de l'économie rurale, du tourisme, des ressources du territoire ou encore de la culture. Les programmes se caractérisent par l'impulsion de nouvelles stratégies territoriales et répondent chacun à des besoins spécifiques du territoire, aussi bien au niveau local qu'à plus grande échelle, l'enjeu étant de favoriser un développement conjoint ainsi que les échanges d'expériences entre les pays et entre les acteurs.

Les différents acteurs que nous avons rencontré durant cette semaine nous ont permis de percevoir les bénéfices tirés des programmes de coopération, ces acteurs ayant été ou étant encore moteurs dans la mise en œuvre de projets de coopération. Les thèmes abordés lors de ce voyage d'étude concernaient l'agriculture, la culture, la valorisation du patrimoine et le tourisme ainsi que l'environnement.

L'approche du pastoralisme a été faite lors de la rencontre avec Marie Claire CHABERGE, collaboratrice de l'AREV, Association Régionale des Eleveurs Valdôtains, qui nous a présenté les projets « Alpes sans frontières » et « Un Berger dans mon école ».

Le premier a permis la mise en place d'une journée où certains alpages étaient ouverts aux visiteurs et le second a permis de sensibiliser des classes de primaires, françaises, italiennes et suisse, à la question de l'alpage, au métier de berger...

Ces projets sont transversaux dans le sens où ils ont vu le jour grâce à l'apport des acteurs de chaque pays mais aussi parce qu'ils



couvrent au moins deux champs, l'agriculture et l'éducation. Le thème de l'agriculture, à la jonction avec la culture, a aussi été abordé à travers le projet « Paysages... à croquer », présenté par Laura SADIN et Saverio

FAVRE, membres de l'équipe du BREL, Bureau Régional pour l'Ethnologie et la Linguistique. Ce projet avait pour objectif de valoriser, à travers la culture, les paysages agricoles patrimoniaux de Savoie, Haute-Savoie et Vallée d'Aoste. Il a pris forme grâce un projet de recensement, de mise en réseau, de valorisation et de promotion des vignobles, vergers et alpages, comptant parmi les plus remarquables des Alpes.

Les volets patrimoniaux et touristiques ont été abordés aussi bien à travers le projet « Patrimoine en chemin » qu'à travers le projet de valorisation touristique des mines abandonnées de la commune de Saint Marcel. Le premier ambitionne actuellement de créer des parcours thématiques valorisant le patrimoine paysagé, bâti ou culturel des communes, accessibles aux enfants. Le second, présenté par Roberto CRETIER, maire de la commune, a pour objectif, en partenariat avec la commune minière de Saint Georges d'Hartières, en Maurienne, d'ouvrir le site à un tourisme moins scientifique et de rendre les visites didactiques et sécurisées.

Enfin, le volet environnement a été abordé durant la présentation du directeur du Parc National du Grand Paradis et de ses actions de protection et de suivi des populations de bouquetins sur le territoire du Parc, en collaboration avec le Parc National de la Vanoise, en France. Le parc est aujourd'hui lancé dans une démarche de développement d'un tourisme respectueux de l'environnement et de valorisation de la culture locale, en partenariat avec le PN de la Vanoise, grâce au programme Interreg-Alcotra.



Fiche de synthèse

Les programmes de coopération Interreg III A 2000-2006 et 2007-2013 ALCOTRA signent l'application des politiques européennes pour le développement rural entre deux pays de l'Union Européenne, la France et l'Italie, et la Suisse. Ces programmes ont des objectifs globaux qui se déclinent en plusieurs axes et mesures, qui, elles-mêmes, prennent vie grâce à des projets portés par différents acteurs et structures, à différentes échelles.

Afin « d'encourager l'intégration socio-économique de la zone transfrontalière », « de développer des stratégies communes pour préserver et gérer la biodiversité, les ressources naturelles et les paysages de la zone transfrontalière » et « d'encourager l'attractivité de la zone en améliorant les services et en renforçant l'identité des communautés transfrontalières », des initiatives locales en faveur des activités rurales se mettent en place. Ces initiatives s'intègrent dans des mesures particulières comme celle de l'économie rurale, du tourisme, des ressources du territoire ou encore de la culture. Les programmes se caractérisent par l'impulsion de nouvelles stratégies territoriales et répondent chacun à des besoins spécifiques du territoire, aussi bien au niveau local qu'à plus grande échelle, l'enjeu étant de favoriser un développement conjoint ainsi que les échanges d'expériences entre les pays et entre les acteurs.

Les différents acteurs que nous avons rencontré durant cette semaine nous ont permis de percevoir les bénéfices tirés des programmes de coopération, ces acteurs ayant été ou étant encore moteurs dans la mise en œuvre de projets de coopération. Les thèmes abordés lors de ce voyage d'étude concernaient l'agriculture, la culture, la valorisation du patrimoine et le tourisme ainsi que l'environnement. L'approche du pastoralisme a été faite lors de la rencontre avec Marie Claire CHABERGE, collaboratrice de l'AREV, Association Régionale des Eleveurs Valdôtains, qui nous a présenté les projets « Alpages sans frontières » et « Un Berger dans mon école ». Le premier a permis la mise en place d'une journée où certains alpages étaient ouverts aux visiteurs et le second a permis de sensibiliser des classes de primaires, françaises, italiennes et suisses, à la question de l'alpage, au métier de berger... Ces projets sont transversaux dans le sens où ils ont vu le jour grâce à l'apport des acteurs de chaque pays mais aussi parce qu'ils couvrent au moins deux champs, l'agriculture et l'éducation. Le thème de l'agriculture, à la jonction avec la culture, a aussi été abordé à travers le projet « Paysages... à croquer », présenté par Laura SADIN et Saverio FAVRE, membres de l'équipe du BREL, Bureau Régional pour l'Ethnologie et la Linguistique. Ce projet avait pour objectif de valoriser, à travers la culture, les paysages agricoles patrimoniaux de Savoie, Haute-Savoie et Vallée d'Aoste. Il a pris forme grâce à un projet de recensement, de mise en réseau, de valorisation et de promotion des vignobles, vergers et alpages, comptant parmi les plus remarquables des Alpes.

Les volets patrimoniaux et touristiques ont été abordés aussi bien à travers le projet « Patrimoine en chemin » qu'à travers le projet de valorisation touristique des mines abandonnées de la commune de Saint Marcel. Le premier ambitionne actuellement de créer des parcours thématiques valorisant le patrimoine paysagé, bâti ou culturel des communes, accessibles aux enfants. Le second, présenté par Roberto CRETIER, maire de la commune a pour objectif, en partenariat avec la commune minière de Saint Georges d'Hurtières, en Maurienne, d'ouvrir le site à un tourisme moins scientifique et de rendre les visites didactiques et sécurisées. Enfin, le volet environnement a été abordé durant la présentation du directeur du Parc National du Grand Paradis et de ses actions de protection et de suivi des populations de bouquetins sur le territoire du Parc, en collaboration avec le Parc National de la Vanoise, en France.

ANNEXES ILLUSTRATIVES

UN BERGER DANS MON ÉCOLE

L'opération « Un Berger dans mon école » a été lancée à titre expérimental en 2001 par les Sociétés d'Economie Alpestre de Haute-Savoie et de Savoie, en partenariat avec les Inspections Académiques avec 12 classes des deux départements savoyards, dans le cadre des classes PAC du Plan pour les Arts et la Culture défini par l'Education Nationale. Dans le cadre du Plan National de Communication sur l'Agro-Pastoralisme, une grande manifestation a été organisée le 17 mai 2002 où près de 1200 enfants de 49 classes ont été accueillis au Grand-Bornand en vue de "l'essaimage", soit la diffusion de l'action dans d'autres écoles.

A partir des Pays de Savoie, l'opération « Un Berger dans mon école » a essaimé dans les Cantons de Vaud, Valais et Fribourg, en Suisse, et la Vallée d'Aoste, en Italie dans le cadre du Réseau Alpestre Francophone. Ce vaste programme d'action et de sensibilisation a été conduit avec de nombreux partenaires : professionnels agricoles, monde éducatif, Etat, Région, Conseils Généraux, ... et dans le cadre d'un programme Interreg/Alcotra 2000/2006. Il est destiné aux écoles des villes et des communes rurales qui souhaitent faire découvrir aux enfants cette « tradition d'avenir » qu'est le pastoralisme de montagne. Dans le cadre du projet Interreg III « Réseau Alpestre Francophone – communication et promotion de l'économie alpestre », l'A.R.E.V., Association Régionale des Eleveurs Valdôtains, et les partenaires français et suisses ont proposé la réalisation de l'opération « Un Berger dans mon école », mis en pratique dans les écoles savoyardes depuis 2001 avec un succès remarquable.

La collaboration entre les écoles de la Vallée d'Aoste et les écoles savoyardes a commencé le 14 mai 2004, quand deux classes de l'école primaire de Morgex, troisième et quatrième, soit l'équivalent du CE2 et du CM1, ont participé à « la journée de mutualisation » organisée par les Sociétés d'Economie Alpestre de la Haute Savoie. Après la visite de classes Suisse lors de « la journée de mutualisation » du 31 mai 2005 à Morgex, des instituteurs suisses se lancent à leur tour dans l'opération « Un Berger dans mon école ». Ainsi, deux classes pour le Canton de Vaud, trois classes pour Fribourg et deux classes pour le Valais se sont inscrites pour l'année scolaire 2005-2006. Cette première année se terminera par une journée de mutualisation, le 30 mai 2006 à Conthey dans le Valais, lors de laquelle les enfants suisses se retrouveront et inviteront des classes des Pays de Savoie et de la Vallée d'Aoste.

L'opération s'articule autour de 4 objectifs principaux :

- Sensibiliser et éduquer les enfants au monde de l'alpage et de l'agriculture de montagne, en partenariat avec l'Education Nationale et les Organisations Professionnelles Agricoles,
- Faire découvrir et promouvoir les terroirs de l'Alpe, avec leur patrimoine, leurs saveurs et leurs images,
- Compléter ou contrebalancer la vision parfois trop urbaine, ou exclusivement environnementaliste, donnée aux enfants par une initiation dès le plus jeune âge aux domaines de l'agriculture de montagne,
- Générer du travail et de l'emploi complémentaire pour les bergers en saison d'hiver et permettre la rencontre entre les gens de métiers et l'école.



Un itinéraire pédagogique est proposé à une classe, débutant par la visite d'un berger à l'école et se terminant par la découverte d'un alpage en fin d'année scolaire, avec d'autres thèmes abordés au choix : maîtrise des langages (écriture, musique et

chants traditionnels...), arts du goût (découverte des saveurs, ...), culture scientifique et technique (faune, flore et environnement), patrimoine historique et naturel (évolution des paysages, culture, architecture...), arts plastiques autour du thème de l'Alpe, visites de structures à vocation artisanale et pédagogique...

En fin d'année scolaire, un grand rassemblement, « la journée de mutualisation », est organisé avec tous les acteurs du projet - enfants, enseignants, intervenants, partenaires financiers. Les objectifs de cette journée sont de mettre en commun les travaux et « productions » des classes ayant participé à l'opération, de faire découvrir aux classes d'autres aspects du monde de l'alpage qu'elles n'auraient pas abordés durant l'année et de présenter l'opération à de nouvelles classes.



Pour accompagner « Un Berger dans mon école », le Réseau Alpestre Francophone et Bayard Nature et Territoire ont créé un journal. Il est destiné aux enfants afin de leur faire découvrir le monde de l'alpage et du pastoralisme de montagne.

Dans le cadre de « Un Berger dans mon Ecole », il a semblé important de pouvoir proposer aux enseignants et aux enfants un outil pédagogique sur le thème du pastoralisme. L'objectif visé est « un apport de connaissances et non un guide pratique tout fait ». Un long travail a été mené en collaboration avec MILAN Presse, éditeur spécialisé dans la presse pour la jeunesse, pour réaliser une mallette qui contient un « guide pour l'enseignant », un classeur pour chaque enfant de la classe, un poster pour laisser une trace en classe et un jeu de l'agneau. Fruit d'une coopération dans le cadre du dossier européen Interreg "Réseau Alpestre Francophone" entre les Pays de Savoie, la Suisse Romande et la Vallée d'Aoste, cette mallette marque une étape importante pour le « Berger dans mon Ecole » et donne un nouvel élan à cette initiative. Réalisée en 1500 exemplaires, elle a été diffusée par les partenaires du Réseau Alpestre Francophone.



Le programme Interreg a pris fin en 2006, entraînant la fin du programme « Un Berger dans mon école » pour la Vallée d'Aoste et les trois cantons Suisse, par manque de financements. Ce programme a néanmoins perduré en Savoie et Haute-Savoie.

Source : www.echoalp.com, entretien du 24.02.2010 avec Marie-Claire CHABERGE, collaboratrice de l'AREV

LE SITE MINIER DE SAINT MARCEL

La commune de Saint Marcel est marquée par l'exploitation minière et les activités de transformation qui y sont liées. Il est probable que le travail de ces gisements, notamment de cuivre, remonte à la période romaine. Après une période d'abandon, l'exploitation a repris au XVIII^{ème} siècle pour s'arrêter définitivement en 1956. Il y a eu jusqu'à 80 mineurs sur le site de Saint Marcel dont il ne reste que quatre représentants aujourd'hui. Cette histoire récente marque encore le territoire de la commune avec la présence de puits plus ou moins dangereux, de galeries, de bâtiments à l'abandon et un vieux téléphérique. Ces mines, si elles sont aménagées, représenteraient un véritable potentiel pour la commune : c'est un lieu qui conjugue la possibilité de faire des promenades et un intérêt pour l'archéologie industrielle. Le site de Saint Marcel est d'autant plus convoité que les minéraux y sont rares. Le nombre de visiteurs, essentiellement des scientifiques, est estimé aujourd'hui à quelques milliers par an.

La coopération européenne est apparue pour la commune comme une opportunité de valorisation de ces sites miniers. En ce sens, la commune française Saint Georges d'Hurtières, concernée par les mêmes problématiques, est apparue comme un partenaire privilégié. Ce projet de coopération INTERREG III qui a duré de juillet 2007 à septembre 2009 a permis de poser les bases d'un projet global de valorisation des mines sur le territoire valdotaïn.



La construction du projet de coopération

Sur le territoire valdotaïn, les maires sont relativement bien au courant des procédures européennes et les communes qui souhaitent développer des projets de coopération peuvent s'appuyer sur l'office régional. C'est la démarche qu'a effectuée la commune de Saint Marcel pour trouver un partenaire français. L'office régional,

en servant d'intermédiaire, lui a permis de trouver une commune française partenaire, Saint Georges d'Hurtières, qui souhaitait poursuivre la valorisation de son site minier. Les deux territoires souffraient des mêmes problèmes liés à la récession économique, au vieillissement de la population, à la diminution de services, et à un manque de perspective pour les jeunes. Ces problématiques ont été mises en avant dans la construction du projet car elles renforçaient la cohérence d'ensemble vis-à-vis de la commission européenne.

Le projet

Le projet a pour but de rapprocher deux sites qui ont une histoire, une langue et une particularité commune : un passé minier à valoriser. Ce projet a rassemblé trois partenaires : la commune de Saint Marcel, le Syndicat Intercommunal pour le développement d'Hurtières et le musée minier régional du Val d'Aoste. La coopération a pour but de favoriser les échanges d'expériences entre les partenaires afin de revaloriser de manière adéquate un passé minier commun.

Les deux communes présentaient des caractéristiques distinctes de valorisation des sites ce qui a permis un enrichissement réciproque. Le site minier français est plus grand et est particulièrement développé à destination d'un tourisme pédagogique. La commune de Saint Marcel est en retrait sur ces questions mais plus en avance sur le tourisme scientifique notamment grâce à la richesse de ces minéraux. Le site minier de Saint Marcel ne propose

d'ailleurs pas de site d'accueil pour les visiteurs. Les expériences de la commune française, qui a commencé la valorisation de son site minier plus tôt, sont utiles tant pour comprendre quelle direction suivre que pour éviter les erreurs à commettre

L'objectif du projet se divise en quatre points : récupérer ou élargir l'offre touristique, pédagogique, culturelle et scientifique autour des mines, impliquer la population locale en envisageant les retombées économiques de la valorisation, évaluer les retombées en matière d'occupation des espaces, adopter une stratégie de marketing consolidant les structures existantes. Quatre activités principales ont été menées sur les deux sites miniers : la réalisation d'études économiques de faisabilité et marketing, des études techniques et d'aménagement surtout à Saint Marcel, des études historiques et scientifiques et divulgation et animation autour du projet commun. Le coût du projet global était de 240 000 euros : 140 000 pour l'Italie et 100 000 pour la France. Les communes se sont investies financièrement pour valider le projet européen. La commune de Saint Marcel a ainsi mis 30 000 euros et, une fois l'intégralité des financements dépensée, elle a même dû avancer 14 euros.



Au-delà du projet INTERREG III

Avant même la poursuite de projet de valorisation de la mine sur la commune, Saint Marcel est confronté à des problèmes réglementaires. En effet, en matière de sécurité, la loi italienne est très stricte. Afin de faciliter les projets autour des sites miniers, l'Etat italien a fait une loi plus souple.

La région du Val d'Aoste a décidé de s'investir sur les projets « miniers » et encourage la création d'un parc régional sur cette thématique. Le projet INTERREG III entre Saint Marcel et Saint Georges d'Hurtières a permis de s'interroger sur les interventions nécessaires pour permettre au public d'accéder au site minier et de le visiter. Une étude minutieuse a été menée et a permis d'avoir une première idée des actions à concrétiser et de leurs coûts de réalisation. Le parc devrait bientôt voir le jour, Saint Marcel étant un de ses sites majeurs. Deux millions d'euros sont prévus pour rendre une galerie visitable et créer un parcours pédagogique.

Bien que le projet INTERREG III soit terminé, le maire de Saint Marcel espère réanimer la coopération avec la commune française. Un des problèmes majeurs du programme de coopération européen est que ces financements sont insuffisants à la réalisation de projets d'envergure. La coopération a apporté 240 000 euros alors que la réhabilitation et la valorisation d'un site coûte deux millions d'euros.

Ce projet est un exemple type des avantages et des inconvénients de la coopération. S'il a permis d'échanger des savoir-faire et de lancer des études communes, la coopération ne s'est pas exprimée dans la durée, et, faute de financements, n'a pas permis de réaliser des projets de grande ampleur. Malgré quelques échanges ponctuels, notamment entre d'anciens miniers, il n'y a pas eu de réel rapprochement entre les populations des deux sites. La coopération est basée sur des échanges entre élus et techniciens des deux pays.

Source : www.comune.saintmarcel.ao.it, entretien avec Roberto Cretier, maire de la commune, 24.02.2010

LE PARC NATIONAL « GRAN PARADISIO »

L'histoire du Parc National italien du Gran Paradisio est liée aux bouquetins. C'est le roi Victor-Emmanuel II de Savoie qui créa, en 1856, une réserve royale de chasse autour de la commune de Valsavarenche afin de protéger le bouquetin, en voie d'extinction. Le Grand Paradis devient ensuite un "Parc Naturel" en 1922.



Le parc est à cheval sur deux régions italiennes : la Vallée d'Aoste et le Piémont. Il possède une superficie de 70 318 hectares qui couvre cinq vallées. L'altitude varie entre 800 et 4 061 mètres, pour une moyenne de 2 426 mètres. La limite du parc italien partage une dizaine de kilomètres en commun avec le Parc National de la Vanoise en France. Il est entièrement situé dans un SIC (Site d'Importance Communautaire) et dans une ZPS (Zone de Protection Spéciale) pour les oiseaux.

Moins de 1% de la surface des treize communes du parc est anthropisée (culture et bâti), bien que la commune de Valsavarenche soit entièrement incluse dans le périmètre du parc. La population avoisine les 8 300 habitants, mais seules 300 personnes y vivent toute l'année. La population est relativement âgée, et l'on remarque un contraste entre les deux régions : 31% des habitants du Piémont qui vivent dans le parc ont plus de 65 ans, alors qu'ils ne sont que 19% dans le Val d'Aoste. Cependant, la dépopulation et le vieillissement sont une réalité sur tout le territoire.

Le nombre de bouquetins s'était largement amplifié depuis la création de la réserve, mais une diminution c'est amorcée dès la fin du XX^{ème} siècle si bien que le Grand Paradis accueillait alors les dernières populations autochtones de bouquetins des Alpes. L'hypothèse du changement climatique a été clairement avancée, ayant pour conséquence de faire arriver à maturité les herbes fourragères bien trop tôt, lorsque les boqueteaux n'ont pas encore la possibilité de les assimiler.

Le parc détient une quantité importante d'espèces végétales endémiques. Par ailleurs, 21 couples d'aigles royaux nidifiant y sont recensés et, depuis quelques temps, on observe le retour des grands prédateurs.



Le parc a participé à la réintroduction du bouquetin sur tout l'arc alpin notamment grâce à des programmes européens tels que Habit alp, Alpencom..., qui ont permis de mener à

bien une politique ambitieuse de protection commune avec le Parc National de la Vanoise. Le Grand Paradis a ainsi été très actif dans le Réseau Alpin des Espaces Protégés, dirigé pendant plusieurs années par le directeur actuel du parc.

Avec le programme Intereg Alcotra, le parc souhaite pouvoir promouvoir un tourisme de nature/culture de qualité en partenariat avec le PN de la Vanoise, qui partage une histoire et des valeurs communes. En effet, le Grand Paradis recèle les traces d'un patrimoine culturel millénaire depuis les traces du paléolithique aux pratiques du XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, en passant par la colonisation romaine et la métallurgie.

Pour cela, le parc national, en Italie comme en France, est un outil qui permet de mettre en œuvre des moyens techniques, financiers, scientifiques et humains à la mesure des enjeux de développement local et de protection en cause. En effet, le Grand Paradis dispose d'équipements d'accueil et d'hébergement tel qu'un office du tourisme, un centre d'éducation à l'environnement, sept centres visiteurs, cinquante-six moniteurs et autant de maisons de surveillance en altitude. L'activité la plus importante aujourd'hui dans le parc est le tourisme et les activités induites par celui-ci. En effet, pas moins de 1 700 000 touristes ont été accueillis dans le parc en 1993. C'est pour cela que le PN a progressivement mis en place des activités de pédagogie environnementale grâce à ses guides et moniteurs de randonnées. Il existe 857 km de sentiers dans le parc avec 6 sentiers « nature », 56 maisons en altitude sont présentes afin de surveiller le PN et faire des recherches scientifiques. Ainsi, 20 logis avec 1 338 lits ont été établis afin d'accueillir les scientifiques, le personnel, les étudiants, etc.

Au sein du PN, il est interdit de pratiquer toute activité qui puisse compromettre le paysage et la conservation de l'environnement. Un plan d'aménagement est en cours d'approbation. Il s'agit d'un document d'urbanisme et de planification avec lequel doivent être compatibles les documents des communes concernées par le périmètre du parc et qui vaut comme une déclaration d'intérêt public. Ce plan d'aménagement comprend différents niveaux de protection (selon la loi cadre italienne sur les zones fragiles) : environ 1% est transformable et 5% est une réserve intégrale. Son élaboration a donné lieu à de nombreux débats avec les élus locaux. Il a cependant été établi au sein d'un conseil représentatif des acteurs du parc qui, comparé au système français, plus sectoriel, laisse d'avantage la place aux représentants locaux. Un plan des activités économiques et sociales a également été effectué et adopté en décembre 2000 mais il n'a pas encore été approuvé, ce qui est relativement compliqué car il concerne deux régions.

Le budget du PN est de 4,5 millions d'euros/an, il emploie 99 personnes dont 65 pour la surveillance et 35 fonctionnaires. Le PN est autonome bien qu'il soit placé sous l'autorité de l'Etat. 50% du PN appartient à des privés (propriétaire, sociétés, etc.) et les 50% autres appartiennent au public (PN, communes, Etat, etc.).



Source : www.pngp.it, entretien du 26.02.2010 avec Michel OTTINO, directeur du PN du Grand Paradis, Martino NICOLINO et Enzo MASSA, gardes